

Les métiers de la logistique vous intéressent ?

Vous envisagez de préparer un BTS « Transport et Prestations logistiques » ?

... Et si vous faisiez le choix de l'alternance ! ?

Quelle proposition ?

Le GRETA 89 et le lycée DAVIER offrent dès la rentrée 2016 la possibilité de suivre les cours de BTS « Transport et prestations logistiques » tout en étant salarié d'une entreprise du secteur visé, sous statut de [contrat de professionnalisation](#).

C'est quoi un contrat de professionnalisation ?

- C'est un **contrat de travail à part entière**, qui est le plus souvent en CDD, d'une **durée maximum de 24 mois** et qui est précédé d'une période d'essai
- Ce contrat de professionnalisation a comme caractéristique d'allier formation théorique au lycée et mise en situation pratique au sein de l'entreprise employeur : **de 15 à 25 % de la durée totale du contrat au lycée**, le reste en entreprise

Quels sont mes droits et mes avantages avec ce contrat de professionnalisation ?

- Une formation aboutissant au même diplôme que les autres participants sous statut élèves
- Une protection sociale, une formation gratuite
- Une approche directe du savoir-faire et de la culture d'entreprise
- Un tuteur nommé dans l'entreprise pour un accompagnement au poste pendant la durée du contrat
- Une rémunération en fonction de l'âge et du niveau de formation :
 - ➔ moins de 21 ans : minimum 55 % SMIC (65 % si titulaire BAC PRO)
 - ➔ de 21 à 25 ans : minimum 70 % SMIC (80 % si titulaire BAC PRO)
 - ➔ 26 ans et plus : minimum 100 % SMIC



Quelles sont mes obligations pour ce contrat de professionnalisation ?

- **Une participation obligatoire aux cours au lycée**, sur en général **2 jours / semaine** voire ponctuellement aux séances supplémentaires dédiées aux alternants
- **Un travail personnel complémentaire** pour s'approprier les apprentissages abordés sur les autres cours de la semaine avec les élèves
- Une assiduité également en entreprise, le contrat de professionnalisation étant bien un investissement de l'entreprise !

Qui est concerné ? *[Maximum 3 candidats avec ce statut dans une classe]*

- Tout jeune entre 16 et 25 ans *(ou demandeur d'emploi de + 26 ans)*
- Candidat titulaire d'un BAC, quelle que soit la filière.
- Chaque candidat sur ce BTS sous statut en contrat de professionnalisation sera positionné par l'équipe pédagogique et reçu en entretien pour vérifier sa motivation

Comment obtenir un contrat de professionnalisation ?

Le candidat doit prospecter auprès des entreprises privées, locales ou plus éloignées, dont l'activité regroupe bien tous les champs professionnels du BTS « Transport et Prestations Logistiques », à savoir des activités de transport de marchandises et des activités logistiques liées au transport, si possible dans un environnement international.

Cette recherche s'apparente bien à la recherche d'un emploi !

Qui peut m'aider dans cette recherche ?

- Les enseignants du lycée Davier, le chef de travaux pour le ciblage des entreprises
- Le conseiller en formation du GRETA 89, Isabelle Mazières, pour :
 - ➔ des informations sur le contrat de professionnalisation
 - ➔ des prises de contact dans les entreprises ciblées pour des informations complémentaires les concernant (financement, rôles de chacun, organisation des apprentissages...)

Contact Isabelle Mazières, conseiller en formation continue

isabelle.mazieres@ac-dijon.fr

06 42 92 98 91

